

Avis d'enquête publique

(articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'environnement)

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU
11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

CLASSE 1 avec études d'incidences

Concerne la demande de la SA 2VALORISE Amel, dont le siège social se situe à Holzstrasse, 5 à 4770 Born/AMEL, gestionnaire de la centrale de cogénération à partir de biomasse pour le maintien en activité d'une centrale de cogénération à partir de biomasse et les installations de séchage de plaquettes et de cendres, ainsi que ses annexes, la mise à jour du descriptif de l'établissement et la régularisation des conteneurs situés à Holzstrasse, 5 à 4770 Amel (Meyerode).

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et aux dates reprises ci-dessous :

Date de l'affichage de l'enquête : 4/04/2025

Date de l'ouverture de l'enquête : 16/04/2025

Date de suspension de l'enquête : 15/05/2025

Date de reprise de l'enquête : /

Date de fin d'enquête publique : /

L'enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août et entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (tous les jours de 8H30 à 12H00 et les lundis et mercredis de 13H30 à 17H30) ainsi qu'un soir jusque 20 heures (ou un samedi matin - 3 mai) uniquement sur rendez-vous préalable pris 24 heures à l'avance auprès du service environnement (080 / 68 91 65 – environnement@waimes.be).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête qui aura lieu au service environnement de la Commune, place Baudouin, 1 à 4950 WAIMES, le 09/05/2025, de 10 à 11 heures.

Les réclamations et observations peuvent être envoyées par courrier électronique (environnement@waimes.be) ou par courrier ordinaire à l'adresse reprise ci-dessus. A peine de nullité les envois sont datés et signés.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande sont conjointement le Fonctionnaire technique et le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Waimes, le 2 avril 2025.

Le Directeur général,

Raphaël GREGOIRE



Par Ordonnance,

Le Bourgmestre,

Eugène WANSART